

## Rapport de la Régie

### Suivi 2011 des évaluations des programmes du PGEÉ d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3776-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 14 DÉCEMBRE 2011
Pièces n°: C-GRAME-0012

16 juin 2011

### 3.4.2 Volume des ventes de LFC

[39] La Régie observe que l'évolution des ventes de LFC au Québec depuis 2003 est déterminée simultanément par l'analyse des volumes de ventes et des parts de marché des manufacturiers et détaillants, d'une part, et d'autre part, par l'analyse des déclarations d'achat de la population générale, obtenues par sondage. À cet effet, des ratios correctifs sont appliqués aux déclarations d'achats de LFC des répondants. Ces ratios correctifs sont basés sur la revue des rapports d'évaluation 2006-2007<sup>28</sup>.

[40] La Régie constate que ces ratios de déclaration volontaire, de 0,7 ou 0,9, sont donnés avec un seul chiffre significatif<sup>29</sup>. Compte-tenu de la précision avec laquelle les ventes de LFC sont établies, la Régie s'interroge sur le fait que la légère baisse des ventes observée depuis 2007 soit significative. En effet, les ventes associées aux participants du programme sont inférieures à la plage d'incertitude avec laquelle le marché des ventes de LFC est estimé. De plus, les variations du marché des LFC observées depuis 2006 sont du même ordre de grandeur, voire plus importantes que les ventes aux participants au cours de ces mêmes années<sup>30</sup>.

[41] Par ailleurs, si la Régie constate l'effet du *PPMC-Éclairage résidentiel* sur les ventes de luminaires, elle s'interroge sur le fait que cet impact soit réellement dû aux subventions plutôt qu'à la promotion générale du programme. Cet élément devra être abordé par le Distributeur dans le cadre de sa réflexion relative au maintien de l'aide financière aux LFC.

### 3.4.3 Évaluation des effets de distorsion

[42] Afin de déterminer l'effet de bénévolat sur l'impact énergétique du programme, l'évaluateur effectue une moyenne de trois estimations obtenues de sources différentes : la perception des fabricants à l'égard des ventes de LFC attribuables au Distributeur, celle des détaillants et un sondage auprès de non participants.

---

<sup>28</sup> Idem, page 27, figure 5.

<sup>29</sup> *Rapport d'évaluation du programme Produits Mieux Consommer-Éclairage résidentiel (2008-2009)*, page 10.

<sup>30</sup> Idem, page 12, figure 3.